

offert un emploi dans la fabrique de chaussures Bata, à Frankford, (Ont.). Elle m'apprenait en outre qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent pour s'acheter des vêtements convenables, ni pour payer son billet de chemin de fer. Le ministre peut-il nous dire si les fonds nécessaires pourraient lui être avancés à même ce crédit, et, dans le cas de l'affirmative, à qui la jeune femme doit s'adresser à cette fin?

L'hon. M. MITCHELL: Si elle veut bien se présenter au bureau de placement, je crois qu'on y prendra les dispositions voulues pour solder ses frais de déplacement.

M. MacNICOL: Le bureau de Toronto ou de North-Bay?

L'hon. M. MITCHELL: Où demeure-t-elle?

M. MacNICOL: Dans le nord de l'Ontario.

L'hon. M. MITCHELL: Il doit exister un bureau dans les environs.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—Plan de formation de la jeunesse:

109. Pour remplir des engagements contractés en vertu d'accords avec les provinces.

M. ROSS (St. Paul's): Je désire féliciter M. Thompson du bon travail qu'il a accompli relativement à la formation de la jeunesse dans ce pays. Puis, je désire rappeler au ministre que, durant nombre d'années, les députés de Toronto se sont efforcés d'obtenir du Gouvernement un peu d'argent pour notre école technique, pour l'œuvre que cette école poursuit. L'ancien ministre du Travail nous avait promis de l'argent pour l'outillage. La ville de Toronto a défrayé le coût de cette œuvre, et elle a accompli une tâche merveilleuse. Je désire aussi féliciter le Congrès des métiers et du travail de la ville de Toronto pour tout ce qu'il a fait pour obtenir ces fonds du Gouvernement. Il a certes reconnu le fait qu'un garçon doit avoir un métier quelconque. Comme je l'ai dit, on nous avait promis cet argent pour défrayer les dépenses, mais nous ne l'avons jamais obtenu; le Gouvernement déclara qu'il ne voulait pas créer un précédent en construisant cet édifice pour nous. Tout cela est fort bien, mais si vous voyiez l'œuvre poursuivie à Toronto dans nos écoles professionnelles et techniques, vous admettriez qu'une aide financière s'impose. Partout dans le pays, on a imité tout ce que nous avons fait en vue de fournir aux jeunes garçons l'occasion d'apprendre un métier. Le Gouvernement devrait, je crois, voir s'il ne serait pas pos-

sible de nous accorder une faible somme d'argent l'an prochain, comme il le fait pour les universités aujourd'hui.

(Le crédit est adopté.)

(Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.)

#### ADOPTIONS DES SUBSIDES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose:

Que les rapports faits par le comité des subsides les 9 juin, 24, 25, 29, 30 et 31 juillet et 1er août, moins les sommes votées en subsides intérimaires, soient agréés pour la 2e fois, puis adoptés.

(La motion est adoptée.)

#### VOIES ET MOYENS

##### LOI DE FINANCES

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCann.

L'hon. M. ILSLEY propose:

Que, pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1943, les sommes de \$153,861,377.80 et \$28,159,700, respectivement, soient octroyées à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait des résolutions, qui sont lues pour la 2e fois et adoptées.

L'hon. M. ILSLEY demande à déposer le bill n° 126, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1943.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois et la 2e fois, et la Chambre se forme en comité pour l'examen des articles, sous la présidence de M. McCann.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3 (crédits supplémentaires de \$28,159,700 alloués pour 1942-1943).

L'hon. M. STIRLING: Le montant de \$250,000 dont on a déduit un crédit des services nationaux de guerre a-t-il été soustrait du total?

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député peut-il me dire quel était ce crédit?

L'hon. M. STIRLING: Le crédit n° 200, service de l'office canadien du tourisme. On l'a réduit de \$500,000 à \$250,000.

L'hon. M. ILSLEY: Au bas de la page 11, annexe A du bill, il verra un astérisque en